

CONVOCAATION

Le Conseil municipal est convoqué en réunion ordinaire le mardi 24 octobre 2017 à 20 h 30.
Allerey-sur-Saône, le 17 octobre 2017,
Le Maire,
Jean-Paul DICONNE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2017

*AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :
17 octobre 2017*

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre octobre à vingt heures trente le Conseil Municipal d'ALLEREY SUR SAONE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DICONNE, Maire.

Présents : Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, Bernadette GIRARDEAU, Michel LAUQUIN, Gérard MICONNET, Sophie MILLION, Philippe PERONNET, Sandra PRATS, Pierre RAGEOT, Michel ROY.

Absents excusés : Marie-Laure BLANCHARD (pouvoir à Jocelyne CLEMENT), Stéphanie CARMILLET (pouvoir à Gérard MICONNET), Jean-Pierre LAPALUS (pouvoir à Jean-Paul DICONNE),

Secrétaire de séance : Sandra PRATS

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal

2. Contrat groupe « Risques Statutaires »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 novembre 2016 qui l'autorisait à donner mandat au centre de gestion pour lancer une consultation de souscription à un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires des agents. Actuellement, ces risques sont couverts par la société GROUPAMA.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP Assurances pour la couverture de nos obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 01 janvier 2018.
 - a. Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4,98 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 40 % et du supplément familial de traitement
 - b. Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1,48 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 35 % et du supplément familial de traitement
- Charge le Maire de signer le certificat d'adhésion et effectuer les démarches nécessaires,
- Rappelle que les crédits sont prévus au budget.

3. Gratifications

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une demande de proposition à une médaille d'honneur de travail pour 40 ans de service (argent, vermeil et or) a été demandée pour un agent technique.

Les membres du Conseil votent à l'unanimité une gratification d'un montant de 245 €, équivalente à la gratification versée par le CNAS.

4. Gymnastique Senior

Monsieur le Maire rappelle l'organisation des cours de gymnastique organisés sur la commune à destination des seniors.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec l'association SIEL Bleu afin de prendre en compte les changements suivants :

- adresse du siège départemental du Groupe Associatif Siel Bleu,
- les coordonnées du responsable départementale 71.

Les autres clauses sont inchangées.

5. Baby gym

Monsieur le Maire présente le projet de baby gym, cours de gymnastique à destination des enfants de 2 à 5 ans. Dès le 21 novembre prochain, dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, les enfants de l'école maternelle pourront expérimenter la baby gym. Les cours seront assurés par un professeur de sport de l'association Siel Bleu, au tarif horaire de 50 €. Les membres du conseil autorisent M. le Maire à l'unanimité à signer la convention qui fixe les modalités de cette nouvelle activité.

Au-delà de cette expérience gratuite pour les familles, cette activité pourrait se développer en dehors du temps scolaire, le mardi soir de 17 h à 18 h dans la salle d'évolution de l'école maternelle. Le démarrage est prévu en janvier 2018 si un groupe de 12 enfants est constitué. A cet effet, des bulletins de pré-inscription ont été distribués dans les écoles de la commune.

Le tarif, non encore défini, s'élèverait pour les parents entre 42 € et 50 € par trimestre pour la période de janvier à juin 2018.

Les membres du conseil autorisent à l'unanimité M. le Maire :

- à mettre à disposition gracieusement la salle d'évolution de la classe maternelle à partir du mois de janvier 2018,
- à encaisser les participations des parents à cette activité en vue de régler la prestation à l'association Siel Bleu, sans aucune contrepartie financière de la commune.

6. Aide activités culturelles, sportives ou artistiques

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération du 17 janvier 2017 fixant à 30 € par an le montant de l'aide accordée aux jeunes de 5 à 18 ans domiciliés sur la commune, pratiquant une activité sportive, culturelle ou artistique.

Afin de faire pouvoir bénéficier un plus grand nombre de personnes, le Conseil municipal décide à l'unanimité que cette aide de 30 € soit accordée aux enfants de la naissance jusqu'à leur 18 ans à partir du 1^{er} janvier 2018.

7. Projet d'éclairage public « BTS P. Le Tartre (antenne rue des Serves) »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public concomitant aux travaux intitulés « BTS P. Le Tartre (antenne rue des Serves) » transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 7 128,46 € HT.

Le plan de financement mentionné dans le courrier précise notamment le coût HT à la charge de la commune, 1 350 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) ;
- donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 1 350 € HT, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;
- inscrit cette contribution communale au budget communal au chapitre 65 ;
- demande la modification du contrat de fourniture d'énergie.

8. Subvention association Les Restos du Coeur

Monsieur le Maire présente la demande de subvention reçue le 5 octobre par les Restos du Cœur de Verdun-sur-le-Doubs.

Ils nous sollicitent pour une aide financière destinée à la construction de bureaux dans le bâtiment déjà existant et mis à la disposition gracieusement par la commune de Verdun-sur-le-Doubs depuis plus de dix ans.

Ce bureau est destiné à recevoir les bénéficiaires de toutes les communes environnantes, tant pour les inscriptions que pour d'autres services et vise à préserver une certaine confidentialité lors de ces rencontres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros.

9. Restauration du tableau « Le Christ enfant bénissant »

Monsieur le Maire rappelle le programme de restauration du patrimoine immobilier de la commune, notamment la restauration du tableau « Le Christ enfant bénissant » pour lequel la restauration finale s'élève à 10 425 € HT.

L'Etat et le Conseil départemental ont accordé respectivement une subvention de 4 170 € et 4 000 €.

Compte tenu de la proposition de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise de participer financièrement à ces travaux à hauteur de la somme restant due par la commune, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette participation financière pour un montant de 2 255 €.

10. Isolation acoustique restaurant scolaire – FRIPL Grand Chalon

Dans le cadre des travaux d'isolation acoustique du restaurant scolaire, une subvention avait été sollicitée auprès du Grand Chalon au titre du fonds de relance de l'investissement public local.

Le Bureau communautaire, lors de sa séance du 28 août 2017, a validé l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1 069,67 € pour une dépense de 2 964 € HT, soit 36 % de subvention.

Les membres du conseil, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du fonds.

11. Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Monsieur le Maire présente les rapports de la CLETC :

- Rapport du 11 septembre 2017 qui porte sur les modalités financières liées à l'extension du périmètre du Grand Chalon depuis le 1^{er} janvier 2017 avec l'accueil des communes de : Aluze, Bouzeron, Chamilly, Charrecey, Chassey-le-Camp, Cheilly-les-Maranges, Dennevy, Remigny, Saint-Berain-sur-Dheune, Saint-Gilles, Saint-Léger-Sur-Dheune, Saint-Loup-Géanges, Saint-Sernin-du-Plain et Sampigny-les-Maranges,
- Rapport du 25 septembre 2017 qui porte :
 - o D'une part sur les modalités financières liées au transfert de zone d'activités économiques pour les communes de Dracy-le-Fort, Fontaines et Sevrey, au regard des critères retenus par le Grand Chalon,
 - o D'autre part sur la modification de l'attribution de compensation de notre commune concernant la compétence transport scolaire.

Les membres du conseil, à l'unanimité, adoptent ces deux rapports.

12. Questions diverses

- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L. 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée :

- o du résultat de la commission d'appel d'offres des travaux de rénovation du logement 2C rue Machureau,
- o que les devis suivants ont été signés :
 - octobre 2017 – remplacement du poteau incendie n° 22 – rue de la Bretonnière – 2 489.26 €
- o que le logement vacant 2D rue Machureau a été loué à compter du 1^{er} novembre 2017 au prix de 350 € par mois avec un mois de caution.
- o que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

Situation du bien	N° de parcelle
7 rue du Bief Saint Martin	ZK 44
24 route de Verdun	AK 92

- Bilan du repas des anciens

Etat récapitulatif des dépenses 2017 - Repas convives 53 (25 seniors, 14 élus, 9 agents, 3 serveuses, 2 animateurs)

Libellé	Société	Détail	Prix € TTC
Animation	Emilio Armillès	Animation 14 h - 18 h	450,00
Nappage	SARL Chalon Equip	75 serviettes, nappe 40 mètres, chemin de table 30 mètres	119,66
Boisson	Cave Ste Marie	10 litres vin blanc, 12 crémant	103,06
Boisson	Atac	3 l crème de cassis	36,93
Eau	intermarché	2 packs d'eau, 2 packs d'eau gazeuse, café	8,86
Fleurs	Vert tige de Fleurs	20 centres de table, 2 bouquets bulle	170,00
Boulangerie	La Petite Boulange	gougères, 15 flûtes, 57 parts framboisiers (2,5 € TTC)	186,75
Traiteur	Buffet Saveurs	24,61 euros/personne, café offert - 55 repas	1 353,63
Serveuses	Dany, Aurore, Sylvie	forfait 90 €	270,00
TOTAL			2 698,89

Prix du repas par personne

49,98 €

- Point travaux bâtiments communaux

- Préau et cour de la mairie
- Accessibilité salle des fêtes
- Stationnement handicapé restaurant scolaire
- Toiture maison des assistantes maternelles

- Nouvelles activités périscolaires

M. DICONNE souhaite évoquer le devenir des NAP. En effet, de nombreuses petites communes sont repassées à la semaine de 4 jours et ce sont essentiellement les grandes villes qui ont continué, comme notre collectivité, à conserver la semaine de 5 jours.

Il évoque, avec Mme CLEMENT, le succès de ces activités périscolaires. Les institutrices ont fait part également du bénéfice pour les enfants de la mise en place de ce système.

Mme PRATS informe néanmoins qu'un certain nombre de parents souhaitent le retour à la semaine de 4 jours.

Un questionnaire sera adressé aux parents courant décembre, afin de recueillir leur avis sur la question. Ensuite, une décision sera prise car si l'Etat venait à ne plus subventionner ces NAP, il est certain que la commune ne pourra plus les assumer, mais une partie des agents verront leur temps de travail diminuer.

La séance est levée à 22 h 00. La date du prochain conseil est fixée au mardi 5 décembre 2017 à 20 h 30.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le mercredi 25 octobre 2017, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

